

Pays-Bas avec Hopperus, ainsi que sur ce qui touche le comte d'Arenberg, samedi 24 septembre 1575). — L'inquisiteur général et le marquis d'Aguilar, ayant vu le mémoire d'Hopperus, concernant le marquis d'Havré, sont d'avis, eu égard à la qualité de ce seigneur, à la condition et au cerveau du duc son frère, à l'importance qu'il y a d'obliger celui-ci et de lui être agréable (1), comme étant le principal seigneur des Pays-Bas, que le Roi le favorise, et que, s'il ne veut lui donner une charge dans sa chambre, ou le commandement des archers, il le fasse l'un de ses majordomes, puisqu'il a si peu de ceux-ci, et qu'il n'en a aucun des Pays-Bas. Au cas que le Roi n'accueille pas cette proposition, il faudrait examiner si l'on ne pourrait lui donner une charge aux Pays-Bas mêmes, car il ne convient pas de le renvoyer sans rien. — En ce qui concerne la commission à donner au marquis, il leur paraît encore qu'il doit être accompagné d'Hopperus, et que le nom de celui-ci doit être placé à la suite du sien dans toutes les dépêches, puisqu'Hopperus n'est point président (2). Comme l'on a accoutumé de faire en pareil cas, le marquis entamera les négociations, et il les laissera poursuivre à Hopperus. — Il leur paraît aussi qu'il est juste d'accorder quelque faveur au comte d'Arenberg, pour les raisons représentées par Hopperus, et ils trouveraient bon que qui a été proposé, de le marier avec la nièce du marquis de Berghes, en lui donnant les biens de ce dernier.

Liasse 568.

1512. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite du Pardo, le 8 octobre 1575.* Il se réjouit beaucoup du bon succès des entreprises d'Oudewater et de Schoonhoven. — Il espère que la flotte qui a mis à la voile de Santander le 25 septembre, sera arrivée à bon port. — Il a écrit à M. de Hierges et au comte de Meghem, son frère, pour leur exprimer sa satisfaction de la manière dont ils le servent (3). — Il lui est impossible d'envoyer aux Pays-Bas la moindre partie de l'infanterie espagnole qui est en Italie; mais la flotte y

(1) Que, atenta su cualidad y la condicion y cervelo del duque su hermano, y lo que importa obligarle y tenerle sabroso....

(2) En lo que toca à la comision, les parece todavia que debe ir con Hopperus, poniéndole en primer lugar en los despachos que hubieren de llevar, pues Hopperus no es presidente.

(3) Voy. p. 554.

a transporté divers détachements au moyen desquels il pense que les vieilles compagnies pourront se compléter. — Il s'attend que les choses prendront un tel aspect, qu'il ne soit plus besoin de négocier avec les rebelles, puisque, comme il le lui fait savoir dans une autre lettre expédiée par le canal d'Hopperus, il s'est résolu sur différents points qui paraissent être les vrais remèdes aux affaires des Pays-Bas, selon que le grand commandeur, Hopperus et d'autres ministres et personnes bien intentionnées le lui ont représenté. — Pour que ceux des Pays-Bas se convainquent mieux de son désir de les contenter en ce qui est raisonnable et juste, et de la sollicitude qu'il porte à leur bien et conservation, il a résolu qu'Hopperus lui-même soit porteur de cette commission, et qu'il soit accompagné du marquis d'Havré ; ce qui sera un moyen de donner satisfaction à son frère et à la noblesse en général, Toutefois, dans la lettre française, on n'a inséré le nom d'aucun des deux ; le marquis ne sait même pas l'intention du Roi à son égard ; Hopperus seul a été informé du choix qui a été fait de lui, et il en a montré un grand contentement. Le commandeur gardera le secret sur l'un comme sur l'autre. — L'assemblée des états généraux a toujours été tenue pour si dangereuse, qu'en aucune manière il ne croit devoir l'autoriser.

Liasse 563.

1513. Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite du Pardo, le 8 octobre 1575. Il a différé de pourvoir aux présidences du conseil privé et du conseil de Flandre, ainsi qu'aux places vacantes dans les conseils d'État, privé et des finances, afin de délibérer plus mûrement sur un objet si important pour la décharge de sa conscience, pour la bonne administration de la justice et le bon gouvernement du pays. Enfin, il a pris les résolutions qu'il lui communique. — Toutes les personnes que le grand commandeur choisira devront être nommés *con voz de prestado*, afin que, si quelques-unes d'entre elles ne marchaient pas bien, ou qu'elles ne montrassent pas la capacité requise, elles pussent être remplacées sans difficulté. — Dans la lettre en français qu'il lui écrit par la voie d'Hopperus, il l'autorise à mettre dans lesdits conseils ceux qu'il trouvera convenable ; mais il n'y a nommé personne, afin que le secret fût gardé sur ses intentions, et qu'Hopperus lui-même ne les connût pas. — Ceux sur lesquels le grand commandeur devra fixer son choix sont les sui-

vants : Pour le conseil d'État, M. de Rassenghien, M. de Mouscron, grand bailli de Gand, M. de Beaufort, M. d'Oignies, grand bailli de Bruges; il donnera son avis au Roi touchant le docteur del Rio, le trésorier général Schetz, Micault, sieur d'Indevelde, et Augier de Busbecq. Pour le conseil privé, le Roi a nommé président le chancelier de Gueldre (1); il désigne au choix du grand commandeur, pour cinq places de conseillers, Jean Mepsche, lieutenant de Groningue, le docteur Burch, conseiller de Malines, Huysman et Wever, du conseil de Flandre, Wert, du conseil de Gueldre, le conseiller Charles Rym (2), le docteur Leoninus Longolii, de l'université de Louvain, et le docteur Venduille, de celle de Douay; il l'autorise à y nommer, de plus, deux conseillers de Bourgogne : pour le conseil des finances, M. de Rassenghien, comme chef, et Pierre Aguilon, en qualité de commis. — Le Roi a nommé président de Flandre le docteur Pamele. — Il dit à Requesens qué, à l'exception de ce dernier et du chancelier de Gueldre, Hopperus ne sait rien de ses intentions, afin que lui, Requesens, reste libre dans ses choix. — Il désirerait que M. de Rassenghien consentit à se démettre de son gouvernement de Lille, Douay et Orchies, pour se consacrer entièrement à ses deux nouvelles charges. — Il observe que, pour le conseil d'État, il n'a pas désigné de gouverneur de province, ni des hommes plus importants par leur nom et leur fortune, parce que l'expérience a montré que ceux-ci font plus de mal que de bien, témoin l'exemple du prince d'Orange et du comte d'Egmont. — Il n'a pas cru devoir se rendre aux instances de Viglius, d'être déchargé de la présidence du conseil d'État. — Il recommande à Requesens d'avoir l'œil sur les papiers que tient Viglius, afin de les recueillir, dans le cas où celui-ci viendrait à décéder : il dit être informé que, bien qu'il ait quelques-uns de ces papiers chez lui, la plus grande partie et les principaux sont à son collègue de Louvain. Morillon peut donner des renseignements à cet égard, comme étant celui à qui Viglius se fie le plus.

Liasse 565.

1514. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite du Pardo,*

(1) Arnould Sasbout.

(2) D'après un autre passage de cette lettre, Rym, depuis qu'il était retourné à Vienne, avait été nommé par l'Empereur son conseiller aulique. Voy., p. 565, ce que le grand commandeur dit de ses services antérieurs.

le 12 octobre 1575. « Une des grâces que j'ai jugé convenable d'accorder pour
» le repos et la pacification des Pays-Bas, pour calmer l'esprit des habitants
» de ces provinces, et ramener sous mon obéissance ceux qui s'en sont ab-
» sentés, est un pardon général très-ample, en vertu duquel on restituera
» leurs biens à ceux qui en réclameront la jouissance, et ce dans la forme et
» aux conditions qui seront déclarées lors du départ des personnes qui, comme
» je le dis dans une autre lettre, doivent être chargées de cette dépêche et
» d'autres semblables. Et comme, avant leur arrivée aux Pays-Bas et la publi-
» cation dudit pardon, je trouve bon de faire la grâce particulière aux fils du
» comte d'Egmont de leur restituer les biens qui, pour le crime de leur père,
» ont été confisqués et appliqués à mon domaine, je vous donne commission
» et pouvoir pour l'exécuter en mon nom, conformément à ce que vous m'avez
» écrit dans une lettre du 10 mai (1), à savoir : que lesdits biens seront répartis
» entre les fils du feu comte de la manière par vous proposée, et à condition que
» leur mère en restera usufruitière sa vie durant, pour que, avec les revenus,
» elle puisse marier ses filles, car il est à croire qu'elle le fera avec une toute
» autre volonté et diligence que les frères, auxquels il faudra aussi imposer
» très-particulièrement et très-étroitement l'obligation de marier leurs sœurs,
» si elles ne se marient pas du vivant de la mère. Il me paraît, de plus, qu'on ne
» doit pas leur donner les titres, que possédait le père, de prince de Gavre et
» de comte d'Egmont, la restitution qui leur sera faite des biens et des lieux
» étant suffisante, d'autant plus qu'ils ont perdu très-justement l'un et l'autre
» par la sentence qui a été prononcée et l'exécution qui s'est accomplie en la
» personne de leur père. Il convient de déclarer, en outre, que si, touchant
» lesdits biens, il existait quelque cause ou procès contre moi, toutes préten-
» tions à ma charge que directement ou indirectement ils pourraient élever,
» maintenant ou plus tard, doivent être mises à néant, et qu'ils auront à y
» renoncer en une forme juridique, telle qu'il ne leur reste plus de prétexte ni
» aucune espérance de ce genre, et qu'il soit entendu pour toujours, par eux
» et leurs successeurs, que, si je leur rends leurs biens, c'est par libéralité et
» pure grâce, puisqu'il est constant que leur père les a perdus entièrement et
» justement, avec toutes actions et droits quelconques qui lui pouvaient ap-

(1) Voy. p. 342.

» partenir. Et comme, entre lesdits biens, je crois qu'il y a quelques lieux
» qui m'appartiennent et qui lui avaient été engagés, tels que Ninove dans le
» comté de Flandre, qu'il eut du duc Éric de Brunswick à qui je l'avais
» donné en engagement, il faut observer et régler que cet endroit et tous
» autres qui seraient dans les mêmes conditions doivent demeurer en mon
» pouvoir à perpétuité, libres de tout engagement, sans que je sois obligé de
» rendre la somme pour laquelle ils étaient engagés, puisque cette somme
» entre dans la confiscation qui a été prononcée de tous les biens contenus au
» mémoire que vous m'en avez envoyé. Il conviendra d'y regarder de nouveau
» très-attentivement, avant de rien faire ou dire : car, si je me le rappelle bien,
» je crois qu'il possédait encore différents endroits en Gueldre, qui ne sont
» pas indiqués dans ledit mémoire, à moins qu'il ne les eût vendus ou n'en
» eût autrement disposé. Il faudra aussi examiner si on leur restituera éga-
» lement les maisons que le comte avait à Bruxelles et à Gand : en ce cas, il
» semble que la maison de Bruxelles devrait être donnée à celui auquel écher-
» raient les biens de Brabant, et celle de Gand à celui qui aurait les biens de
» Flandre ; je ne sais toutefois s'il ne vaudrait pas mieux réserver la dernière,
» qui est celle où je logeai quand je fus à Gand, et qui est située dans le plus
» beau quartier de la ville, d'autant plus que je crois que le comte n'en avait
» pas la pleine propriété, mais que d'autres y avaient aussi des droits. J'ai
» voulu vous entretenir de ceci, pour que vous le considériez, et que vous fas-
» siez ce qui vous paraîtra le plus convenable. Je m'en rapporte à vous. Je
» pense encore qu'il convient, dans le partage, d'avoir soin de donner au
» moins remuant des fils et au mieux intentionné les biens de la frontière de
» France, afin d'éviter des inconvénients ; et, pour la même raison, je crois
» qu'il ne sera pas bon de donner les biens qui sont près de ladite frontière
» à celui qui est en possession des terres situées en France, de manière que
» celui-ci ait des domaines plus divisés (1). Vous réfléchirez à tout cela, pour
» y disposer ainsi qu'il vous semblera le mieux. Quand ce sera fait, vous l'écri-
» rez au comte de Monteagudo, afin qu'il en instruisse l'Empereur, mon beau-
» frère, et l'Impératrice, qui ont témoigné de le désirer beaucoup et m'ont à
» différentes reprises écrit à ce sujet. Il ne sera pas mal d'en informer aussi

(1).... Porque tenga mas dividido el estado.

» don Diego de Cúñiga, pour que, s'il le trouve à propos, il le dise, comme de
 » lui-même, à la reine de France, qui, vous le savez, est cousine germaine
 » des fils du comte d'Egmont. Vous ferez savoir à leur mère que je l'apprecie
 » ainsi qu'elle le mérite par sa qualité et ses sentiments chrétiens, et que
 » cette considération a été d'un grand poids dans la détermination que j'ai
 » prise en faveur de ses fils, me tenant pour assuré qu'elle leur donnera une
 » éducation telle, qu'en tout temps et en toutes occasions, ils feront ce qu'ils
 » doivent au service de Dieu et au mien.

» J'ai aussi l'intention de faire à la nièce du marquis de Berghes la grâce
 » de lui rendre les biens confisqués sur son oncle. Pour cela, je trouve qu'un
 » bon moyen serait de la marier au comte d'Arenberg, comme on l'a pro-
 » posé : car, de cette manière, on s'acquittera envers l'un et l'autre. Il sera
 » donc bien que vous vous en occupiez et donniez suite à la chose, à moins
 » que vous n'y trouviez des inconvénients; et, en ce cas, vous me les signa-
 » lerez, en y joignant votre avis. J'ai à vous faire observer que, si la chose
 » s'exécute, il doit être entendu que la restitution de la terre de Berghes
 » est une grâce et une pure libéralité de ma part, et que le titre n'y sera pas
 » annexé, puisqu'il suffit de rendre les biens. Et, comme le marquis préten-
 » dait je ne sais quelles foires dans cette ville et quels autres droits, toutes
 » ces prétentions devront être annulées, quand on en viendra à l'exécution, de
 » la même façon que j'ai dit, dans le paragraphe précédent, qu'on doit agir
 » avec les fils du comte d'Egmont, puisque leur position est la même. Il y a
 » de plus ici à considérer que, selon les prétentions dudit marquis, plusieurs
 » des foires qui se tiennent à Anvers auraient dû se tenir à Berghes (1). »

Liasse 565.

1515. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite du Pardo, le 12 octobre 1575.* Le capitaine Sancho de Archiniega, qui mettra prochainement à la voile de Santander, lui portera 150,000 ducats en argent, ainsi qu'un renfort de troupes de terre et de mer; il a avec lui six brigantins (*azabras*) et deux autres navires.

Liasse 565

1516. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite du Pardo,*

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXII.

le 15 octobre 1575. Il lui exprime toute sa satisfaction des peines et fatigues qu'il se donne, et spécialement des mesures qu'il a prises pour l'attaque projetée des îles de Duyveland et de Schouwen.

Liasse 565.

1517. *Lettre du grand commandeur de Castille au Roi, écrite de la Thole, le 15 octobre 1575.* Dans une lettre du 21 septembre, il l'a informé des difficultés que présentait l'entreprise contre la Zélande. Le Roi en aura appris les heureux commencements par des dépêches de don Diego de Cúñiga ; néanmoins il croit devoir rapporter ici quelques particularités d'un succès qu'on regardait comme impossible, et qui le paraît plus encore depuis qu'il a été obtenu. — Le 22 septembre, il envoya Juan Osorio, avec 300 Espagnols, 300 Wallons, trois capitaines de chaque nation et des guides du pays, reconnaître à découvert le gué dont il a écrit au Roi, et qu'on n'avait pas reconnu jusque-là, parce que les ennemis étaient sur leurs gardes, et qu'il ne s'était trouvé personne qui osât faire la reconnaissance de nuit. Il fit transporter cette troupe sur les bâtiments de la flotte royale, à portée de mousquet de la flotte ennemie, à l'île de Philippsland ; de là elle sonda le gué vers l'île de Duyveland. Ayant passé les deux premiers canaux, et ayant trouvé de l'eau jusqu'aux épaules, et de la boue jusqu'aux genoux, elle jugea à propos de revenir sur ses pas, tant parce qu'elle recevait les boulets de la flotte ennemie, qui s'était rangée en deux lignes au milieu desquelles il fallait passer, que parce que les guides dirent que le troisième canal qui restait à reconnaître avait la même profondeur et le même fond que les autres. Elle reconnut que les ennemis avaient construit un fort sur un îlot, nommé Rumoer (?), attenant à l'île de Duyveland, et qui commandait le passage. Elle revint ainsi très-fatiguée, la plupart des soldats ayant perdu leurs chaussures dans la boue, et tous disant le passage si impossible, qu'ils ôtèrent à ceux qui étaient demeurés à la Thole l'envie de le tenter. — Le grand commandeur avait fait rassembler en cet endroit et dans les environs toutes les troupes destinées à l'expédition projetée ; il vint s'y établir, et y fit venir les vingt grandes barques, en forme de galiotes, qu'il avait fait construire l'été, et trente-cinq autres petites barques (1) bien armées ; les

(1) Selon des documents du temps que nous avons sous les yeux, ces petites barques, en Flandre, s'appelaient *aertvelders*.

charruas et les navires de haut bord furent laissés à Anvers, faute de matelots, et parce qu'ils n'étaient pas de force à combattre la flotte des ennemis. Requesens se persuada que, avec ces nouveaux bâtiments dont le tirant d'eau était moindre, on pourrait, à la vue de l'ennemi, jeter les troupes à terre : ce qui eut lieu en effet. Ils n'avaient été construits qu'à cette fin, et il les tint à la Thole en sûreté sous la protection de l'artillerie des forts, quoique toute la flotte des ennemis fût en vue. — Le passage d'eau étant regardé comme impossible, il résolut, de l'avis des personnes étant auprès de lui, d'essayer de faire passer les troupes au moyen de la flotte, mais en trois fois, parce que la capacité des navires ne permettait pas de le faire en moins. Le vice-amiral, lequel est l'ancien bourgmestre de Middelbourg, et le meilleur marin, l'homme le plus catholique et le plus digne de confiance de ceux qui sont maintenant avec le grand commandeur (1), ne doutait pas que le premier débarquement ne se fit avec succès, s'il avait lieu la nuit, mais il doutait beaucoup du second et du troisième, parce qu'ils ne pouvaient se faire tous en une même marée, et qu'il lui semblait que les ennemis empêcheraient ensuite le passage avec leur flotte. Néanmoins Requesens ne crut pas devoir se laisser arrêter par ces difficultés : il comptait que les premières troupes débarquées s'empareraient d'un fort construit par les ennemis vis-à-vis du dernier de ceux qu'occupaient les gens du Roi, et que par là le passage serait assuré. — La répartition des troupes qui devaient former le premier, le second et le troisième transport étant faite, toutes les autres dispositions nécessaires ayant été prises, et le vent étant devenu favorable, le 27 septembre, dans la nuit, le grand commandeur envoya don Felipe de Beamonte, avec les petites barques et cent arquebusiers, dans l'île de Philippsland, à une heure que la flotte ennemie ne put s'en apercevoir, pour protéger quatre soldats espagnols et autant de guides indigènes, qui avaient offert de reconnaître de nouveau le passage, ainsi qu'ils le firent, étant arrivés jusque près des sentinelles que les ennemis avaient de l'autre côté, et s'étant retirés sans recevoir de mal. Ils rapportèrent, à leur retour, qu'ils avaient trouvé le passage beaucoup meilleur que la première

(1) *El vizalmirante, que es el que era burgomaestre de Medialburge, y el mejor marinero y el mas católico y de mas confianza que agora aquí ay....*

Voy. p. 301, note 3.

fois : ce dont les troupes se réjouirent. — Requesens résolut alors de partager ses troupes en deux corps, de composer le premier de toutes celles que les navires pourraient transporter en une fois, et de les faire jeter à terre sur certain point de l'île de Duyveland, de faire passer les autres au gué, et de faire effectuer les deux opérations de nuit, un peu avant le lever du soleil, pour profiter de la marée basse. — Il confia le soin de la seconde à Juan Osorio, à qui, vu l'absence des mestres de camp, étant en Hollande, il donna le commandement de l'infanterie espagnole, et qui fut accompagné des capitaines Isidro Pacheco, don Felipe de Beamonte, don Luis de Guiralta et don Gabriel de Peralta, avec 500 Espagnols de leurs compagnies, 700 Wallons et autant d'Allemands. — Il les fit passer, sur la flotte, à l'entrée de la nuit, dans l'île de Philippsland. Ensuite il fit embarquer sur les mêmes navires la troupe qu'ils devaient transporter de l'autre côté, et qui se composait d'un peu plus de 400 Espagnols et 500 Wallons, et d'un peu moins de 300 Allemands; avec eux il envoya Sancho d'Avila et le colonel Mondragon, lesquels il nomma chefs de cette expédition. Plusieurs raisons le déterminèrent à les envoyer ensemble : plus tard il l'a regretté, car ils ne se sont pas entendus, et il en est résulté d'assez grands inconvénients. Tous ces soldats furent pourvus de sacs renfermant du biscuit et du fromage pour six jours, ainsi que deux livres de poudre, outre les bouteilles toutes pleines qu'ils en emportaient à la ceinture, avec des mèches et une paire de souliers; et, en y ajoutant leurs armes et la petite quantité d'effets que chacun voulut prendre, ils se trouvèrent plus chargés qu'il n'eût fallu pour un passage aussi difficile. Néanmoins ils partirent avec le plus grand contentement du monde. — Le grand commandeur fut toute la nuit au lieu de l'embarquement; ils passèrent devant lui un à un, parce qu'ils s'embarquaient à la tête d'une digue fort étroite, et il peut dire qu'il n'en vit aucun qui ne montrât les meilleures dispositions. A la vérité, il n'y eut pas de dispute pour l'avant-garde, car les Allemands et les Wallons dirent clairement que les Espagnols devaient la former, comme ils le firent; que sinon ils ne marcheraient pas.

Dès que les ennemis s'aperçurent du mouvement des troupes royales, ils placèrent près du passage d'eau (1), moitié d'un côté et moitié de l'autre,

(1) Pusieron junto al passo del agua....

trente-huit navires très-bien pourvus d'artillerie, dont deux qu'ils firent échouer étaient pleins de terre, pour servir comme de bastions, afin de tirer de plus près, et une multitude de petites barques qui approchaient davantage encore, avec leurs coulevrines et leur mousqueterie; de l'autre côté de l'eau, ils avaient 1,000 soldats retranchés sur la digue, avec un parapet qui les couvrait jusqu'aux épaules. — Malgré toutes ces difficultés, et quoiqu'il fallût passer près du fort que les ennemis avaient élevé sur l'îlot de Rumoer, Juan Osorio commença son mouvement une heure avant le jour. Il trouva autant d'eau et de boue que la première fois, soit que les guides n'eussent pas réussi à retrouver la route reconnue par les quatre soldats espagnols, soit pour la différence qu'il y a entre aller quatre hommes ou tout un escadron, soit enfin que lesdits soldats n'eussent pas fait un rapport exact. — Nonobstant tout cela, la troupe passa avec la plus grande détermination au milieu de l'artillerie des ennemis; arrivés à l'autre bord, les soldats avaient leur poudre et leurs armes si mouillées qu'ils ne purent en faire usage. Juan Osorio, voyant que, de la digue, on commençait à lui tuer du monde, et qu'il ne pouvait retourner sur ses pas, parce que la marée croissait déjà, résolut d'assaillir la digue, rien qu'avec quinze ou vingt soldats particuliers, qui étaient en sa compagnie, armés de piques ou de hallebardes et d'épées, et il le fit avec une telle valeur, qu'il s'empara de la digue et mit les ennemis en fuite; Juan Osorio lui-même tua de sa main un de leurs capitaines. Alors tous ses gens achevèrent de passer; mais ils étaient en si mauvais état, qu'il leur fut impossible de poursuivre les ennemis, lesquels ainsi purent s'embarquer sur leur flotte. — Parmi les morts se trouva Charles Boisot, qui était leur chef et un de ceux en qui le prince d'Orange mettait le plus de confiance; avec lui furent tués environ 80 des siens. — Du côté des troupes royales, la perte ne laissa pas d'être assez grande, quoique petite eu égard à la difficulté du passage, qui était telle que Requesens ne croit pas que jamais aucune troupe ait osé en franchir un semblable (1). D'après les renseignements qui lui sont parvenus au moment où il écrit, il évalue à 100 le nombre des morts de toutes nations, et à 200 environ celui des blessés. Les Espagnols ont perdu le capitaine Isidro Pacheco, qui

(1) *De nuestra parte, no se pudo dexar de recibir harto daño, pero fué pequeño, respecto del passo por donde fué la gente, que creo que ninguna jamás se ha atrevido á passalle tal.*